

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le vingt six mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Vincent PELLETIER ; Céline BERNIGAUD ; Catherine REAULT ; Lionel FIAT ; Jean-Marc BELLEVILLE ; ; Jean-Paul BELLIN ;
Procurations : Thierry MAZILLE à Céline BERNIGAUD ; Frédéric GEROMIN à Jean-Paul BELLIN ; Laurence LEROUX à Bernard MICHON ; Stéphane MASTROPIETRO à Jean-Marc BELLEVILLE ; Martine RITTER à Coralie BOURDELAIN

Absents : Alain GUIMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 21 mars 2019

DELIBERATION N° 8 :

OBJET : TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA PLACE DU VILLAGE

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

Madame BOURDELAIN expose au conseil municipal, que suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints : intitulés : COMMUNE DE REVEL – Affaire 18-002-334 – EP Rénovation de la place de la Mairie.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé	11.136 €
Montant total des financements externes	8.325 €
Participation aux frais du SEDI	159,00 €
Contribution prévisionnelle aux investissements de cette opération	2.651 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante au SEDI

Le conseil, entendu cet exposé, et à l'unanimité des membres présents :

1 – PREND ACTE du projet et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé	11.136 €
Montant total des financements externes	8.325 €
Participation prévisionnelle (frais SEDI + contribution aux investissements)	2.810 €

2 – PREND ACTE de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de 159 €

3 – PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 2.651 €

Ce montant pourra être ajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 26 mars 2019

Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

